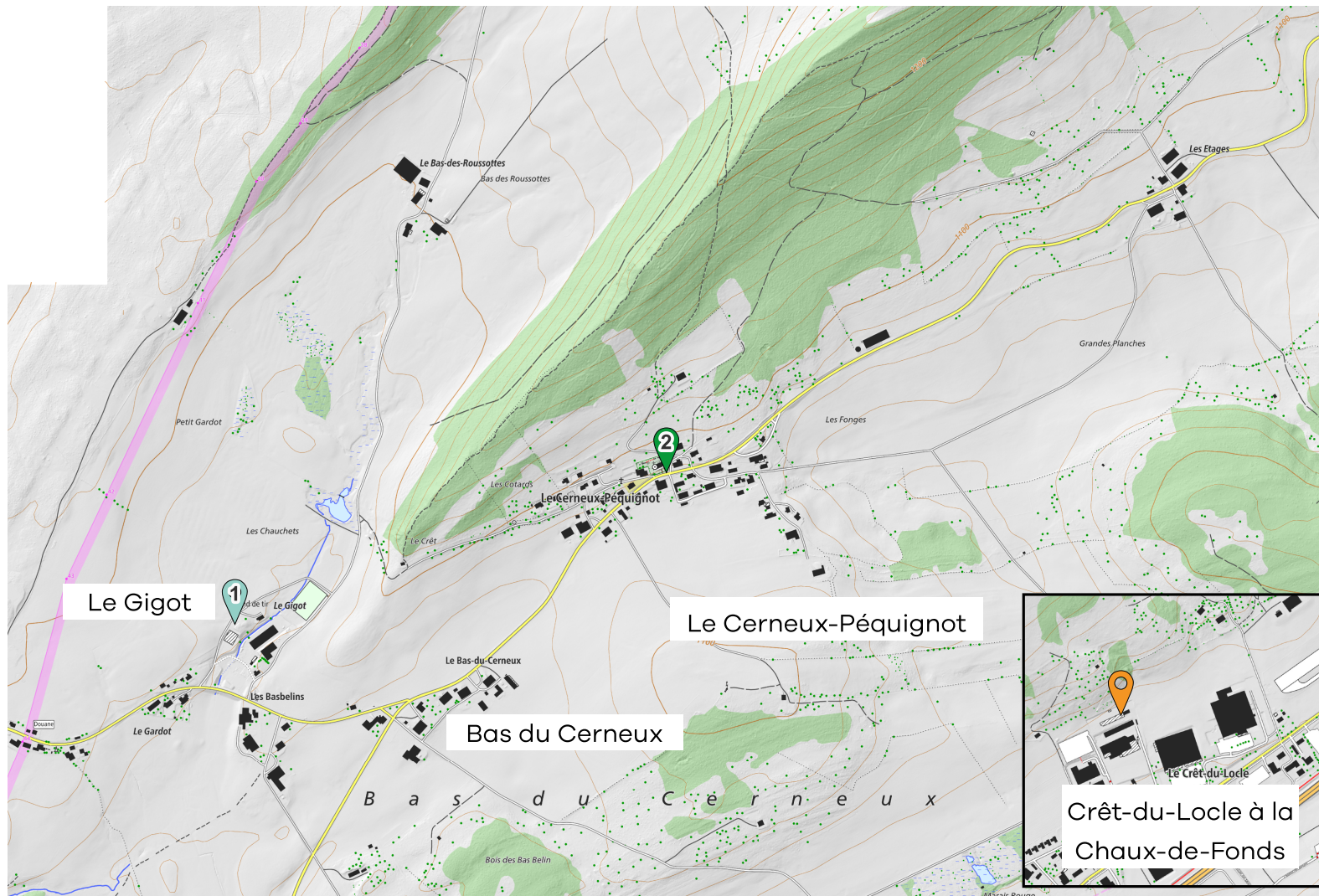




2024

# MEMO Déchets

Votre guide des déchets



 Déchets verts  Ecopoint  Déchèterie

Données swisstopo 10.2023



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.  
**Évitons** le gaspillage, trions et valorisons.



**Le Cerneux-Péquignot**

**vadec**  
Réseau de valorisation  
des déchets - Arc jurassien

# Informations **générales**



Et aussi sur [www.memodechets.ch](http://www.memodechets.ch) et l'application

## Mes CONTENEUR(S) À SACS-POUBELLE

Moloks à disposition pour le dépôt des sacs NEVa :

- Le Village - salle communale et fromagerie
- Le Gigot

## Mon ÉCOPOINT et AUTRE POINT DE COLLECTE (voir plan)

**1 - Le Gigot :** verre, papier, carton, boîtes de conserve, alu, textiles et chaussures

**Autre point de collecte :**

**2 - Vers l'Eglise :** déchets verts ménagers

**Dépôt de gazon interdit.**

## Ma DÉCHETTERIE

**Déchetterie intercommunale du Crêt-du-Loclc à**

**La Chaux-de-Fonds :** tous les déchets encombrants et valorisables des ménages.

Ouv. : lu de 13h30 à 18h, ma au ve de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h (me jusqu'à 19h) et sa de 8h30 à 16h30. Veille de jour férié : fermeture une heure plus tôt. Fermé jours fériés officiels.

## TRI À LA SOURCE

Lors de vos achats...

- profitez pour **ramener au(x) magasin(s)** tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- choisissez les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables...).
- autant que possible, **laissez sur place les emballages** de vos achats.

## Contact et infos

Administration communale  
Le Village 15a  
2414 Le Cerneux-Péquignot  
032 936 11 30  
[commune.cerneux-pequignot@ne.ch](mailto:commune.cerneux-pequignot@ne.ch)

## CONTRIBUTION FINANCIÈRE

L'élimination des déchets urbains des ménages est financée par la taxe au sac, d'une part d'impôt de 30% des coûts de gestion et de la taxe de base annuelle perçue par ménage pour couvrir le solde des frais. L'élimination des déchets urbains des entreprises est financée par : taxe au sac et taxe de base annuelle perçue en fonction de la taille et du type d'activité. A l'achat de certains articles, vous payez une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de recyclage en fin de vie (PET, piles, appareils).

## Info déchets

**Arc Jurassien** 0842 012 012  
Aux heures de bureau (tarif local)

# Calendrier

## Le Cerneux-Péquignot

Début des tournées : 08h00

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L 1	Nouvel An			1		
M 2				2		
M 3				3	1	Fête du travail
J 4		1		4	2	
V 5		2	1	5	3	
S 6		3	2	6	4	1
D 7		4	3	7	5	2
L 8		5	4	8	6	3
M 9						
M 10		6	5	9	7	4
M 11		7	6	10	8	5
J 12		8	7	11	9	6
V 13		9	8	12	10	7
S 14		10	9	13	11	8
D 15		11	10	14	12	9
L 16		12	11	15	13	10
M 17		13	12	16	14	11
M 18		14	13	17	15	12
J 19		15	14	18	16	13
V 20		16	15	19	17	14
S 21		17	16	20	18	15
D 22		18	17	21	19	16
L 23		19	18	22	20	17
M 24		20	19	23	21	18
M 25		21	20	24	22	19
J 26		22	21	25	23	20
V 27		23	22	26	24	21
S 28		24	23	27	25	22
D 29		25	24	28	26	23
L 30		26	25	29	27	24
M 31		27	26	30	28	25
M		28	27		29	26
J		29	28		30	27
V			29		31	28
S			30			29
D			31			30
L						
M						

# Calendrier

## Le Cerneux-Péquignot

Début des tournées : 08h00

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L 1						
M 2				1		
M 3				2		
J 4		1	Fête nationale Suisse	3		
V 5		2		4	1	
S 6		3		5	2	
D 7		4	1	6	3	1
L 8		5	2	7	4	2
M 9		6	3	8	5	3
M 10		7	4	9	6	4
J 11		8	5	10	7	5
V 12		9	6	11	8	6
S 13		10	7	12	9	7
D 14		11	8	13	10	8
L 15		12	9	14	11	9
M 16		13	10	15	12	10
M 17		14	11	16	13	11
J 18		15	12	17	14	12
V 19		16	13	18	15	13
S 20		17	14	19	16	14
D 21		18	15 Jeûne fédéral	20	17	15
L 22		19	16 Lundi du Jeûne fédéral	21	18	16
M 23		20	17	22	19	17
M 24		21	18	23	20	18
J 25		22	19	24	21	19
V 26		23	20	25	22	20
S 27		24	21	26	23	21
D 28		25	22	27	24	22
L 29		26	23	28	25	23
M 30		27	24	29	26	24
M 31		28	25	30	27	25 Noël
J		29	26	31	28	26
V		30	27		29	27
S		31	28		30	28
D			29			29
L			30			30
M						31



# Comment bien trier ?



## Ordures ménagères SacNEVa

Dans les sacs officiels fermés à déposer dans les MOLOK ou conteneurs de 800 lt. Il est interdit de déposer des déchets en vrac dans les conteneurs.



## Huiles minérales et végétales

Déchetterie intercommunale du Crêt-du-Loche.



## Appareils électriques et électroniques

Par les points de vente.  
Job-Eco, Jambe-Ducommun 19, 2400 Le Loche, 032/930 09 29.



## Carton propre

Benne à disposition à l'Ecopoint du Gigot. Uniquement pour les petits cartons, veuillez apporter les gros emballages à la déchetterie du Crêt-du-Loche.



## Déchets de jardin

Silos à disposition vers l'église. Uniquement pour les déchets verts ménagers et les plantes du cimetière, sans les pots. Dépôt de gazon interdit. Le ramassage des déchets verts sera organisé à l'Ecopoint le 19 octobre (9h-12).



## Tubes lumineux (néon) / LED

Par les points de vente.  
Job-Eco, Jambe-Ducommun 19, 2400 Le Loche, 032/930 09 29.



## Pneus

Dépôt des Foulets, Chaux-de-Fonds, 032/913 49 04.



## Verre

Bennes à disposition à l'Ecopoint du Gigot.



## Piles et accumulateurs

Par les points de vente ou à la déchetterie intercommunale du Crêt-du-Loche.



## Aluminium et boîtes de conserve

Benne à disposition à l'Ecopoint du Gigot.



## Dépouilles d'animaux

Centre collecteur à Montmollin, 032/731 12 85.  
Cremadog à Montmollin, 032/731 20 30.



## Déchets compostables ménagers

Silos à disposition vers l'église. Uniquement pour les déchets verts ménagers et les plantes du cimetière, sans les pots. Dépôt de gazon interdit.



## Déchets spéciaux des ménages

Par les points de vente.  
A la déchetterie intercommunale du Crêt-du-Loche.



## Berlingots / Briques à boissons

Dans un sac à ordures officiel. Ces emballages sont des déchets composites (différents matériaux) et ne peuvent pas être recyclés.



## Flacons en plastique avec bouchon

Seuls les flacons avec bouchons sont valorisables et repris dans les déchetteries ou les centres commerciaux. Tous les autres déchets plastiques sont à éliminer dans un sac poubelle officiel.



## Papier

Benne à disposition à l'Ecopoint du Gigot.



## PET

Par les points de vente.



## Déchets encombrants combustibles

Déchetterie intercommunale du Crêt-du-Loche.



## Ferraille (objets métalliques)

Déchetterie intercommunale du Crêt-du-Loche.



## Textiles et chaussures

Benne à disposition à l'Ecopoint du Gigot.



## Médicaments

Retour aux pharmacies.



## Cartouches d'encre pour imprimantes

Par les points de vente.  
A la déchetterie intercommunale du Crêt-du-Loche.



## Bois

Déchetterie intercommunale du Crêt-du-Loche.



## Déchets inertes (petites quantités)

Déchetterie intercommunale du Crêt-du-Loche.

## Les types de déchets



## Capsules Nespresso (aluminium)

Par les points de vente ou à la déchetterie intercommunale du Crêt-du-Loche.



## Restes de repas / déchets de cuisine / lavures

Avec les ordures ménagères dans un sac officiel.



## Sagex

Dans les sacs officiels ou si gros déchets, avec les encombrants à la déchetterie intercommunale du Crêt-du-Loche.



## Aérosols

Vider complètement le gaz propulseur (risque d'explosion), si métal ou alu dans la benne correspondante à la déchetterie intercommunale ou dans un sac à ordures officiel.



## Cendres de bois

Avec les ordures ménagères. ATTENTION risque d'incendie, les cendres peuvent contenir des braises incandescentes plusieurs jours. Laisser refroidir les cendres dans des conditions ad hoc.



## Plastiques agricoles

Chez Vadee SA à La Chaux-de-Fonds.

## Informations diverses

### **Sacs NEVa**

Le sac taxé officiel NEVa est obligatoire et exclusif, aucun autre modèle de sac n'est admis. Les sacs (17, 35, 60 ou 110 litres) peuvent être achetés par rouleaux dans les grandes surfaces ou au bureau communal.

Les sacs doivent être déposés dans les Moloks, aucun autres dépôts (encombrants, cartons, déchets en vrac, etc.) ne sont tolérés. Le dépôt sauvage de déchets n'est pas seulement une incivilité détestable, c'est un comportement illégal, passible de sanctions pénales.

### **Benne à papier et à carton**

#### *Papier*

Peuvent être déposés tous les journaux, magazines sans plastique d'emballage, pages de livres sans reliure, enveloppes avec ou sans fenêtre, etc. Ne pas déposer papier de ménage, souillés, résistant à l'eau (sacs à commission), autocollants, emballages pour fleurs, pochettes pour photos.

#### *Carton*

Seuls les cartons écrasés et propres sont admis. Le dépôt de cartons souillés ou contenant d'autres matières est interdit (ex. carton de pizza, berlingots). Les gros emballages doivent être évacués à la déchetterie du Crêt-du-Loche.

Le dépôt de matériaux non autorisés implique un déclassement de la benne et la ristourne versée à la commune s'en trouve diminuée.

### **Bennes à verre**

Il est important de bien séparer les couleurs, en cas de doute, le verre vert accueille toutes les couleurs. Veillez à ne pas déposer des matériaux autres que le verre. La vaisselle, les vitres et miroirs se déposent avec les matériaux inertes, à la déchetterie du Crêt-du-Loche, tout comme les contenants volumineux n'entrant pas par les trous.

### **Compost**

Les silos vers l'église sont destinés principalement à la récupération des déchets du cimetière (fleurs sans les pots, ne pas les déposer à côté des installations). Veuillez privilégier le compost individuel pour vos déchets verts. Il est strictement interdit d'y déposer du gazon.

Une benne sera mise à disposition pour le ramassage des déchets de jardin le samedi 19 octobre entre 9h et 12h à l'Ecopoint du Gigot.

### **Propreté de l'Ecopoint**

Merci de laisser cet endroit propre, soit de récupérer les récipients ayant servi au transport de vos déchets, de ramasser les débris de verre si vous cassez accidentellement une bouteille, de ne déposer aucun déchet à côté des Moloks ou des containers.

# LA NATURE

## N'EST PAS NOTRE POUBELLE,

# RESPECTONS-LA!

